

Vos contributions pour l'année 2026

à : Bertrand LIMOUSIN

Monsieur LIMOUSIN,

Nous avons calculé les déclarations des contributions dues pour l'année 2026 pour les salaires 2025.

Je me suis trompée dans le montant à déclarer à l'APCDNA

Quand vous m'avez demandé de compléter le bordereau papier j'ai oublié la partie formation à 7% je pensais la devoir à un autre organisme.

Le montant de votre contribution est de 143.19 € à destination de APCDNA (voir le document joint)

Si vous avez déjà payé il faut leur faire le complément de la différence soit 43.19 euros.

Sinon vous devez déclarer la masse salariale *7%

Plus 2 forfaits à 50 euros

Bonne journée

1^{re} Chèque : 100^t sur Credit Agricole
N° 2 167 029 le 19 Janvier 22
En Guillemet le 24 Février 226

2^{me} Chèque : 43.19^t sur Credit Agricole
N° 2 167 034 le 07 Février 22
En Guillemet le 27 Février 226

Bonne réception

Sandrine VIDALENC

284 avenue Maryse-Bastie 46000 Cahors

Tél. 05 65 20 35 76

Email : svidalenc@46.cerfrance.fr

Facture
électronique



Effinum

La plateforme partenaire des entrepreneurs

La plateforme du réseau CERFRANCE

est définitivement immatriculée

par la DGFiP



Plateforme agréée

Facturation
électronique

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mes factures ?
c'est mon comptable !

CERFRANCE